

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article13331>

Le président américain et la polémique sur les drones

- Défense - International -



Date de mise en ligne : jeudi 3 juin 2010

Spyworld Actu

Barack Obama a effectué, dimanche 28 mars, la première visite de sa présidence en Afghanistan. Entre l'entretien avec Hamid Karzai, le président afghan, prié d'obtenir au plus vite des résultats dans la lutte anticorruption, et le discours aux soldats, vêtu d'un blouson d'aviateur, le déplacement a duré à peine six heures et s'est déroulé de nuit. Le président américain n'a pas évoqué ce qui est l'un des piliers de sa stratégie antiterroriste, même si l'administration observe une grande discrétion sur le sujet : l'utilisation des drones.

Selon les statistiques de l'armée de l'air, les Predators et les Reapers (version plus grande) ont tiré 219 missiles en Afghanistan en 2009, contre 183 en 2008 et 74 en 2007. Pour le Pakistan, les chiffres ne sont pas publics : les frappes sont du ressort de la CIA. La presse a compté 69 attaques en 2009.

Dans une plainte déposée le 16 mars au nom de la loi sur la liberté de l'information, l'Association de défense des libertés civiles (ACLU) a demandé des précisions aux départements d'Etat, de la justice et de la défense. Elle s'inquiète de ce qu'un programme qui "change la manière dont la guerre est livrée" et qui consiste à "cibler et abattre" des individus, y compris éventuellement des citoyens américains, dans des lieux n'étant pas forcément le théâtre de conflits, puisse se dérouler sans débat public. Elle estime que l'emploi des avions sans pilotes pose des questions "morales, juridiques et politiques", d'autant qu'ils sont utilisés dans la zone "Afpak" mais aussi au Yémen. Enfin, le nombre de victimes civiles reste secret, déplore l'association, et varie, selon les sources, "de plusieurs dizaines à plusieurs centaines".

Assassinat

Pour la première fois, le conseil juridique du département d'Etat Harold Koh a donné un avis public. Devant l'association américaine du droit international (ASIL), le juriste et ancien doyen de la faculté de droit de Yale a estimé, le 25 mars, que les pratiques ciblées conduites à l'aide de drones, étaient "conformes au droit de la guerre". L'administration a "revu avec soin", a-t-il dit, les procédures de désignation des cibles pour s'assurer qu'elles sont en accord avec le droit international.

Il a répondu aussi aux critiques de passer outre l'interdiction de pratiquer l'assassinat, contenue dans le décret de 1976 émis par Gerald Ford, après les révélations sur les activités de la CIA sous Nixon. "En vertu de la loi des Etats-Unis, l'utilisation de systèmes légaux d'armement pour cibler avec précision des dirigeants rebelles n'est pas illégale et ne constitue donc pas un assassinat", déclare le juriste.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/a-la-une/arti...>